Image not found or type unknown

# Etat du patrimoine suite renonciation a sucession

Par **kaad91**, le **09/03/2010** à **14:24**

Bonjour,
Le Juge des tutelles nous demande pour que nos enfants(soit petits enfants du défunt ) renoncent a l'héritage un état du patrimoine avec actif et passif .Comment se le procurer en sachant que notre demande, à nous enfants du défunt , de renonciation est en cours .
De plus , on m'a dit que le juge des tutelles pouvaient refuser la renonciation de nos enfants (soit petits enfants ) si l'actif était plus élevé que le passif .Qu'en pensez-vous et qu'en est-il?
Mes soeurs et moi savont qu'il y a un passif mais on ne connait pas le montant précis ,passif que nous ne pouvons pas absorber financièrement .
Merci de votre réponse
Amicalement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés